



Soixante-treizième session
Hyderabad (Inde), 8 et 9 juillet 2004
Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire

**SUIVI DE LA TRANSFORMATION DE L'ORGANISATION
EN INSTITUTION SPÉCIALISÉE DES NATIONS UNIES**

a) Participation aux mécanismes de coordination du système

Note du Secrétaire général

Dans le présent document, le Secrétaire général transmet au Conseil exécutif le rapport concernant la participation de l'OMT aux principaux mécanismes de coordination du système des Nations Unies.

SUIVI DE LA TRANSFORMATION DE L'ORGANISATION EN INSTITUTION SPÉCIALISÉE DES NATIONS UNIES

a) Participation aux mécanismes de coordination du système

Introduction

Depuis ses débuts en 1975, l'OMT a toujours participé dans une certaine mesure aux mécanismes de coordination du système des Nations Unies. Dans l'« Accord sur la coopération et les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du tourisme », entré en vigueur le 22 novembre 1977, l'ONU et l'OMT convenaient explicitement (article III, 2) que les activités liées au tourisme seraient coordonnées, au sein du système des Nations Unies, par le Conseil économique et social (ECOSOC), tandis que la coordination intersecrétariats serait assurée par le mécanisme du Comité administratif de coordination (CAC). En outre, à l'article VIII du même Accord, relatif au service des statistiques, l'Organisation des Nations Unies reconnaissait que l'OMT « constitue l'organisme compétent pour recueillir, analyser, publier, unifier et améliorer les statistiques relevant du domaine de l'Organisation mondiale du tourisme ». Il en est découlé une coopération étroite et fructueuse entre l'OMT et la Commission de statistique, une des commissions techniques de l'ECOSOC, ainsi que des recommandations sur les statistiques du tourisme préparées par l'OMT, puis soumises pour approbation à la Commission de statistique.

À la suite de sa transformation, le 23 décembre 2003, en institution spécialisée des Nations Unies, il est logique que l'OMT participe dans une plus grande mesure aux mécanismes de coordination du système des Nations Unies. Cette participation est conforme au paragraphe 1 de l'article 2 de l'« Accord [de 2003] entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du tourisme », qui stipule que : « dans ses relations avec l'Organisation des Nations Unies, ses organes et les organismes des Nations Unies, l'Organisation mondiale du tourisme reconnaît le rôle du coordonnateur ainsi que les responsabilités globales qui incombent en matière de promotion du développement économique et social à l'Assemblée générale des Nations Unies et au Conseil économique et social en vertu de la Charte des Nations Unies ».

Les paragraphes ci-après décrivent les principaux mécanismes de coordination et soulignent la participation de l'OMT à leurs travaux.

Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS)

Le CCS est le forum qui rassemble, sous la présidence du Secrétaire général de l'ONU, les chefs de secrétariat de vingt-huit organisations membres, dont les institutions spécialisées, l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation mondiale du commerce et les divers fonds et programmes des Nations Unies.

Ayant remplacé le CAC, le CCS fonctionne sous son nom actuel depuis 2001. Il tient deux réunions annuelles, l'une au printemps et l'autre en automne, qui durent environ deux jours. Ces réunions s'articulent en trois parties : une séance ordinaire, qui prépare actuellement pour 2005 le bilan exhaustif de l'application de la Déclaration du Millénaire ; une séance privée pour un échange de vues sur l'actualité politique récente et un séminaire pour aider à coordonner les activités du système. Le Secrétaire général a représenté l'OMT à la première réunion ordinaire du CCS en 2004, qui s'est tenue à Vienne les 2 et 3 avril. C'était la première fois que le chef du secrétariat de l'OMT participait aux travaux du CCS. Le principal défi que doit relever le CCS est de développer le sentiment d'une cause commune et d'une identité collective dans un groupe d'organisations liées entre elles mais indépendantes, chacune ayant une mission et des statuts qui lui sont propres, et de veiller à ce que les activités du système des Nations Unies se complètent et se renforcent mutuellement.

Comité de haut niveau sur les programmes (HLCP)

Depuis sa création, le HLCP a tenu sept sessions. Il traite les questions relatives à l'élaboration et à l'application des plans, politiques et programmes stratégiques. Il sert de tribune pour le dialogue interinstitutionnel et permet de partager les expériences en matière d'élaboration et de programmation des orientations générales. C'est le Président du Fonds international de développement agricole (FIDA), M. Lennart Bage, qui préside actuellement le HLCP.

Représentée par son Secrétaire général adjoint, l'OMT avait déjà participé en qualité d'observateur aux sessions précédentes du HLCP. Les 26 et 27 février dernier, elle a assisté à Beyrouth à la septième session du Comité en qualité de membre de plein exercice.

Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM)

Au nom du CCS, le HLCM s'occupe des questions touchant la gestion administrative de toutes les organisations membres. Il est chargé d'analyser les problèmes de gestion administrative présentant pour ces dernières un intérêt commun. En outre, le HLCM définit et encourage les réformes de gestion qui amélioreront les services fournis aux États membres et qui accroîtront l'efficacité et l'efficacités de l'ensemble du système des Nations Unies. Il entretient un dialogue suivi avec les représentants des personnels. Plusieurs sous-comités ou « réseaux », s'occupant de la sécurité, des ressources humaines, de la technologie de l'information ainsi que du budget et des finances, relèvent du HLCM.

En raison du rôle essentiel que joue le HLCM, l'OMT a été représentée en qualité d'observateur à la plupart des sessions que ce Comité a tenues jusqu'à la fin de l'année passée. En qualité de membre de plein exercice, elle a participé à Londres à sa sixième session les 8 et 9 mars dernier. Normalement, c'est le Directeur de l'Administration qui assiste à ces sessions. Il est parfois accompagné de la chef du Personnel. Actuellement, c'est la Secrétaire générale adjointe de l'ONU, M^{me} Catherine Bertini, qui préside le HLCM.

Conseil économique et social (ECOSOC)

La participation de l'OMT aux travaux de l'ECOSOC suit la pratique établie en vertu de l'article III de l'Accord de 1977, selon laquelle le Secrétaire général de l'OMT était périodiquement invité à présenter aux sessions de l'ECOSOC un rapport sur le tourisme ou les questions le touchant. C'est ainsi que le 24 juillet 2001, lors de sa session de fond, l'ECOSOC examinait le Code mondial d'éthique du tourisme et recommandait à l'Assemblée générale des Nations Unies d'adopter une résolution prenant note avec intérêt de l'existence de ce Code et encourageant l'OMT « à favoriser un suivi efficace de la mise en œuvre du Code mondial d'éthique du tourisme, avec la participation des acteurs intéressés du secteur touristique ». Ce projet de résolution était adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 21 décembre 2001. De plus, comme le savent les membres du Conseil exécutif, l'ECOSOC a été étroitement associé au processus de transformation de l'OMT d'institution apparentée en institution spécialisée des Nations Unies. Désormais, vu son nouveau statut, il faut s'attendre à ce que l'OMT participe de façon plus intensive aux travaux de cet organe.

L'OMT assistera, pour la première fois en sa qualité d'institution spécialisée, à la prochaine session de l'ECOSOC, qui aura lieu à New York du 28 juin au 23 juillet. Il est prévu que le Secrétaire général y prenne part au débat de haut niveau qui aura pour thème « Mobilisation des ressources et environnement propice à l'éradication de la pauvreté dans le contexte de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 ».

Il est probable que le chef du nouveau service Coopération technique de l'OMT assiste à la partie de cette session de l'ECOSOC qui sera consacrée aux activités opérationnelles.

Comme indiqué plus haut, l'ECOSOC a mis sur pied plusieurs commissions techniques dont deux présentent un intérêt particulier pour l'OMT, à savoir la Commission de statistique et la Commission du développement durable. La trente-cinquième session de la Commission de statistique s'est tenue à New York du 2 au 5 mars dernier. Le chef du département Statistiques et mesure économique du tourisme y a assisté. Les membres du Conseil exécutif se rappelleront qu'en mars 2000, la Commission de statistique de l'ONU approuvait le compte satellite du tourisme. Aussi peut-on affirmer que le rôle de l'OMT dans ce domaine est bien établi et que sa contribution aux travaux de la Commission de statistique est permanente.

La douzième session de la Commission du développement durable (CDD) s'est tenue à New York au mois d'avril de cette année. Le chef du département Développement durable du tourisme y a assisté du 14 au 16 avril. Il est rappelé que l'OMT a collaboré étroitement avec cette Commission et avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à la célébration de l'Année internationale de l'écotourisme en 2002¹.

¹ Résolution 53/200 « Proclamation de 2002 Année internationale de l'écotourisme » de l'Assemblée générale des Nations Unies, datée 15 décembre 1998

L'OMT suit particulièrement de près les travaux de la CDD en faveur des petits États insulaires en développement en raison de l'intérêt du tourisme pour leur développement économique et social. Quant à l'avenir lointain, le tourisme est l'un des thèmes que la CDD a prévu d'aborder en 2013.

Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et Corps commun d'inspection (CCI)

Au titre du point 6 b) de l'ordre du jour, le Secrétaire général rend compte de la ratification par l'OMT du Statut de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et de celui du Corps commun d'inspection (CCI).

Il y a lieu de signaler qu'à la suite de la visite du Président de la CFPI, M. Mohsen Bel Hadj Amor, à Madrid au printemps 2003, l'OMT coopère avec cette Commission pour la réalisation d'une enquête sur les salaires dans l'intérêt du personnel des services généraux en poste dans la capitale de l'Espagne.

Le document CE/73/4 b) donne des précisions sur cette enquête. En conséquence, l'OMT sera invitée à assister à la prochaine session ordinaire de la Commission en juillet pour y présenter les conclusions de l'enquête. De plus, conformément à l'article 16 intitulé « Arrangements concernant le personnel » de l'Accord de 2003 entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du tourisme, elle assistera aux sessions ultérieures.

S'agissant du Corps commun d'inspection, son Président, M. Armando Duque González, était venu au siège de l'OMT le 23 juillet 2003 pour discuter de la future participation de l'Organisation à ce mécanisme. Le CCI a pour principal objet d'offrir, moyennant inspection et évaluation, une vision indépendante des organisations du système. Il vise à améliorer les méthodes de gestion des institutions et à renforcer la coordination au sein du système.

Réunion des conseillers juridiques des organisations du système des Nations Unies

Les 26 et 27 février dernier, la réunion annuelle des conseillers juridiques des organisations du système des Nations Unies a eu lieu au siège de l'UNESCO à Paris.

La réunion a été présidée par le conseiller juridique de l'ONU, à savoir le Secrétaire général adjoint, M. Hans Corell. Toutes les institutions spécialisées des Nations Unies et de nombreux fonds et programmes des Nations Unies y étaient représentés. À la suite de la transformation de l'OMT en institution spécialisée, le professeur Alain Pellet, conseiller juridique de l'OMT, représentait pour la première fois l'Organisation à cette rencontre.

Les délibérations ont été essentiellement techniques mais le conseiller juridique de l'OMT a profité de l'occasion pour soulever la question des difficultés qu'entraîne l'utilisation par l'Organisation mondiale du commerce des sigles WTO en anglais et BTO en russe. De l'avis du président de la réunion, il s'agit d'un problème qui ne concerne que ces deux organisations et qui devrait être résolu par des contacts bilatéraux.

Autres relations avec le système

Lors d'une visite à New York en avril de cette année, le chef de la Communication de l'OMT a rencontré des membres du Groupe de la communication des Nations Unies. L'objectif était d'accroître la coopération avec ce Groupe, qui appartient au Département de l'information du Secrétariat de l'ONU, et de coordonner les informations que les différentes institutions spécialisées des Nations Unies donnent sur les objectifs de développement du Millénaire.

Le chef des Publications de l'OMT participe régulièrement à des réunions officieuses des fonctionnaires chargés des ventes non seulement des organisations du système des Nations Unies mais aussi des institutions de Bretton Woods, de l'OCDE et des institutions européennes, réunions qui ont lieu à l'occasion de grands salons et foires. Depuis maintenant plusieurs années, l'OMT et les Nations Unies partagent un même stand à la Foire du livre de Francfort, en Allemagne, qui est une manifestation annuelle.

Conclusions

Le présent document n'essaie pas de décrire en détail chacun des mécanismes de coordination auxquels l'OMT participe. Outre les mécanismes généraux dont il est question plus haut et qui sont sous l'égide du CCS, l'OMT coordonne ses activités avec celles des autres institutions spécialisées et des programmes des Nations Unies qui s'intéressent au tourisme, en particulier le PNUD, le PNUE, l'UNESCO, l'ONUDI, la CNUCED, l'OMS, la FAO et les Commissions économiques régionales de l'ONU. Dans de nombreux cas, ces mécanismes ont été établis il y a plusieurs années à l'époque où l'OMT concluait des accords de coopération ou échangeait des lettres d'entente avec les institutions en question. Maintenant que l'OMT est une institution spécialisée, elle est assurée d'une coopération plus étroite avec d'autres institutions et programmes des Nations Unies. Comme par le passé, les mécanismes de coordination ont pour fonctions importantes d'éliminer doubles emplois et chevauchements entre les programmes de l'OMT et ceux d'autres institutions, de mettre en commun des ressources afin d'atteindre des objectifs convenus et de faire en sorte que l'Organisation soit toujours au courant des nouvelles techniques, méthodes et approches pour ce qui est de la conception et de l'exécution des programmes.